Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 55 (1984)

Heft: 7: Rapport d'activité 1983-1984 : vers de nouveaux horizons

Rubrik: Rapport d'activité 1983-1984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport d'activité 1983-1984

Introduction

Notre association a poursuivi son activité dans le cadre des lignes directrices adoptées lors de notre dernière assemblée générale. Brièvement évoqués, les aspects suivants méritent d'être relevés.

I. Travaux des commissions

1. Commission économique

Les travaux de la commission ont principalement été orientés vers la collaboration avec M. Jean-Paul Bovée à qui la direction de l'ADIJ a confié le mandat de réaliser l'*Annuaire des statistiques jurassiennes*. Ainsi elle a été amenée à se prononcer sur les différents rapports d'état d'avancement des travaux et sur les suggestions présentés par l'auteur de l'annuaire.

Les discussions, à ce propos, ont avant tout porté sur l'opportunité d'intégrer dans cette compilation de données des renseignements originaux. Finalement, la somme de travail que l'obtention de tels éléments suppose a incité la commission à renoncer à ces informations pour le premier volume. Toutefois elle compte continuer à les recueillir, sur la base d'enquêtes menées par ses soins, pour les volumes réactualisés. La paru-

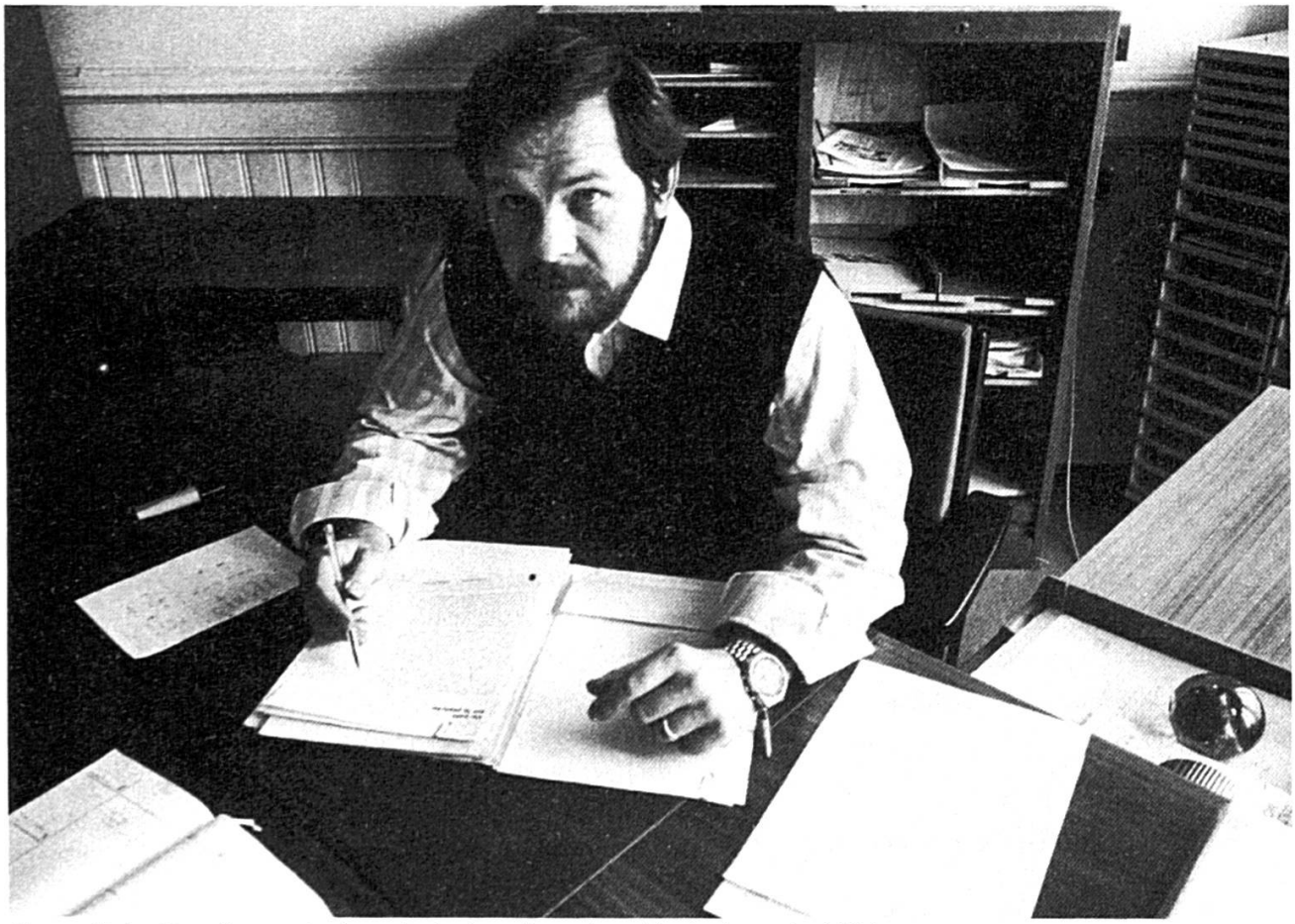

Photo J.-Cl. Wicky.

Pierre-Alain Gentil, secrétaire général en fonction dès le 1er août 1984.

Photo J.-Cl. Wicky.

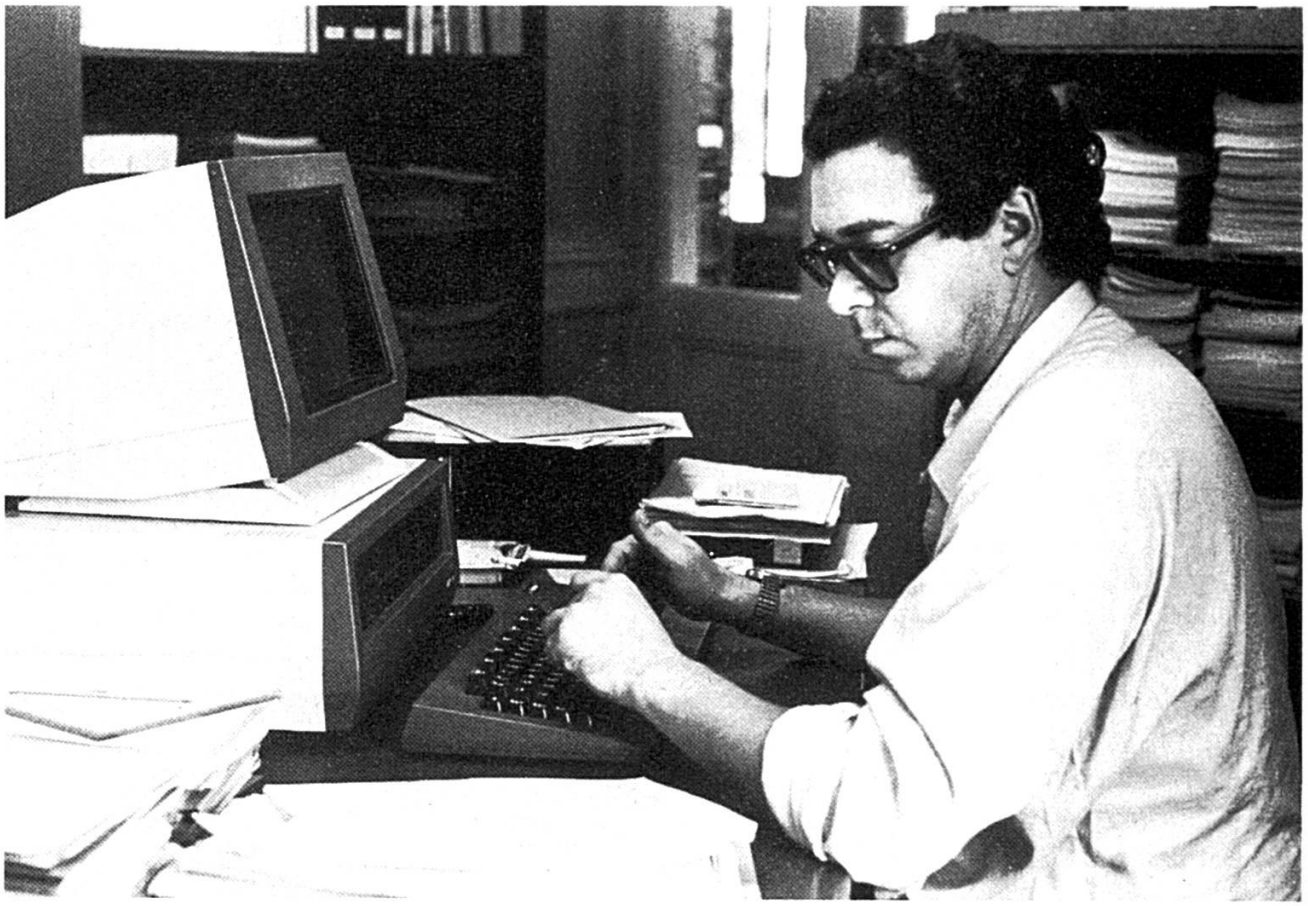

Jean-Paul Bovée, responsable de la publication de l'annuaire statistique et de la mise en œuvre d'une banque de données.

tion de l'ouvrage en question est prévue pour octobre 1984.
La commission a également examiné le projet de modification de la loi sur le développement de l'économie cantonale (canton du Jura) et a transmis ses observations au Département de l'économie publique. De la même manière elle s'est exprimée, à l'invitation de Pro Jura, au sujet de l'élaboration de la politique du tourisme dans la République et Canton du Jura.
De plus elle a décidé de préparer un numéro du bulletin montrant les implications des changements technologiques sur les relations sociales dans l'entreprise.

2. Commission des transports

A fin 1983, la commission a réalisé un bulletin consacré à la situation de la chaîne jurassienne face aux projets de nouvelles transversales ferroviaires. Cette publication a été largement diffusée et a provoqué de nombreux échos favorables, notamment dans la région neuchâteloise.
M. Alain Boillat a représenté la commission au colloque que la Société suisse pour l'organisation de l'espace et la politique régionale organisait le 24 février à Lucerne sur le thème de l'influence régionale des nouvelles infrastructures ferroviaires. A cette occasion, M. Alain Boillat a présenté les intérêts de la chaîne jurassienne en général (350 000 personnes) qui est désavantagée par rapport aux NTF.
La commission a également appuyé la prise de position des cheminots des CJ. Celle-ci s'en prenait au mandat de prestations imposé aux CFF par les Chambres fédérales en 1982 qui « sous pré-

texte de faire des économies, a enlevé aux chemins de fer fédéraux et privés la notion de base d'un service public».
A l'issue de la discussion, la commission a chargé M. Georges Trösch de rédiger un rapport concernant la nouvelle stratégie du trafic de détail des CFF.
En dernier lieu, la commission dans la cadre du bulletin N° 5 traitant de la Transjurane, a défendu la solution du tunnel pour la liaison Moutier / bas de la vallée de Tavannes au Plateau suisse.

3. Commission sociale

Après s'être assuré la collaboration d'une multitude d'organismes s'occupant d'une manière ou d'une autre des jeunes, la commission sociale est en train d'élaborer un dossier, destiné à être publié, concernant les problèmes liés à la jeunesse. Les problèmes de la formation professionnelle, des débouchés, ceux liés aux loisirs, ainsi que l'ouverture du dialogue avec les adultes seront notamment évoqués.

4. Commission de la protection de la nature et du patrimoine

Le projet de statuts de la Fondation Ankli a été établi et publié. Le Conseil-exécutif a décidé de porter à l'inventaire des monuments historiques protégés par la loi le martinet de Corcelles et cette inscription a été mentionnée dans le registre foncier. Cependant, malgré les efforts incessants du secrétariat, le financement de ladite fondation n'est pas encore assuré et la commission attend encore les réponses de différentes institutions. A ce propos une délégation de la commission a rencontré des représentants de la Ligue suisse du patrimoine national section Jura bernois. Cette entrevue laisse entrevoir des perspectives favorables.
M. Philippe Saunier, de Grandval, a entamé avec le concours de la commission une étude portant sur les citernes de la chaîne jurassienne notamment celles de la région du Graitery et du Raimeux. Cette étude sera publiée.
Une autre idée a reçu l'agrément de la commission. Il s'agirait d'établir un inventaire du patrimoine industriel. Dans cette optique la commission a pris contact avec les promoteurs du Musée prévôtois. Un membre de la commission possède les archives de l'entreprise de sa famille et il y aurait là matière à étude.
La collaboration instaurée avec l'Institut de recherche sur l'environnement construit de l'EPFZ s'est concrétisée par la publication du troisième volet du dossier sur la réhabilitation de l'habitat rural jurassien.

5. Commission de la formation professionnelle

La commission a largement rendu compte du Salon romand des jeunes talents de Saint-Ursanne dans le dernier numéro de l'année 1983 de l'organe de presse de l'ADIJ. Elle a profité de l'occasion pour lancer un nouveau concours, réservé cette fois-ci aux apprentis jurassiens. A travers cette entreprise, elle voudrait mettre en exergue tant les impératifs de la spécialisation, que les atouts de la polyvalence. Pour atteindre le premier objectif, la commission s'est adjoint la participation de l'Association des maîtres menuisiers, charpentiers et ébénistes. L'année prochaine une autre association prendra la relève. Les travaux réalisés pour cette manifestation seront exposés dans le cadre de la Quinzaine culturelle de Moutier.
D'autre part la commission s'est proposé d'examiner les possibilités de perfectionnement et de recyclage après la formation et de faire ressortir à cette occasion les nécessités et les difficultés du perfectionnement et du recyclage et, dans tous les cas, de montrer qu'une formation donnée peut souvent servir de

base à d'autres. A cet effet, les professions commerciales et de la métallurgie seront l'objet d'une investigation attentive.

6. Commission du bulletin

Les membres de cette commission se sont attelés à l'élaboration de deux dossiers particulièrement d'actualité: l'informatique et la Transjurane. Chacune de ces études a débouché sur la publication de deux numéros du bulletin de l'ADIJ.

En donnant la parole aussi bien aux utilisateurs qu'aux spécialistes du traitement électronique des données, la commission a voulu fournir à chacun des éléments d'information et de réflexion sur un phénomène toujours plus envahissant.

Face à la pléthore de propositions, prises de position et autres informations qui n'ont pas manqué de déferler cette année, les bulletins consacrés à la Transjurane permettent de faire le point sur l'état de la situation à l'été 1984.

II. Le secrétariat

Durant l'exercice 1983/84, le secrétariat a connu passablement de changements. A la suite du décès de Me Georges Droz, M. Claude Brügger a repris les affaires de son confrère et n'était dès lors plus suffisamment disponible pour l'ADIJ.

La direction a désigné, dès décembre 1983, M. Rémy Clivaz comme secrétaire ad intérim jusqu'à juillet 1984.

M. Claude Brügger ayant définitivement donné sa démission pour cette dernière date, la direction a publiquement mis au

Photo J.-Cl. Wicky.

Fabien Rebetez, apprenti de commerce en fonction dès la mi-août 1984.

concours la place de secrétaire général de l'ADIJ et, le 4 juin 1984, le comité central procédait à la nomination, à ce poste, de M. Pierre-Alain Gentil, de Delémont. Par la même occasion, sur proposition de la direction, il décidait d'engager un deuxième apprenti employé de commerce en la personne de M. Fabien Rebetez, des Genevez.
D'autre part les contacts avec les organisations auxquelles l'ADIJ est affiliée ont été maintenus.

III. Divers

La direction a confié le mandat, à M. Jean-Paul Bovée, de mettre sur pied, grâce aux moyens informatiques récemment acquis par l'association, une banque des données. Le mandat en question prévoit un engagement à mi-temps sur deux ans.
Le président et le secrétaire, après consultation de trois commissions, ont contresigné l'intervention de l'Association des propriétaires forestiers du XVe arrondissement et environs auprès du Conseil fédéral. Cette démarche vise à engager l'étude approfondie, pour la Transjurane, d'une liaison directe Moutier / bas de la vallée de Tavannes avec le Plateau suisse, liaison à réaliser par le percement d'un ou de plusieurs tunnels.

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»
Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51

ORGANES DE L'ADIJ – Direction

Président:
Roland Schaller, avocat,
2740 Moutier

Secrétaire général
et rédacteur responsable:
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Abonnement annuel: Fr. 35.— Prix du numéro: Fr. 5.— Caisse: CCP 25-2086